

# La gazette de Saint-Michel-de-Lanès

DANS CE NUMERO	
Vœux du maire	1
Fleurissement du village	2
Elections	2
Grand débat	2
Aire urbaine de Toulouse	2
Amis de l'orgue	2
Comité des fêtes	3
Repas des aînés	3
Maréla	3
Société de chasse	3
Etat civil	4
Le saviez-vous ?	4

Mairie de Saint-  
Michel-de-Lanès  
Place de la Mairie  
11410  
Tel : [04 68 60 30 87](tel:0468603087)  
Site internet :  
[www.saint-michel-  
de-lanes.fr](http://www.saint-michel-de-lanes.fr)  
Lundi 14h/18h,  
mardi 9h/12h et  
vendredi 14h/18h

## Mes chers concitoyens

Comme chaque année la cérémonie traditionnelle des vœux m'amène à aborder les actions menées ou à mener dans la commune.

Si jusqu'au mois de juillet nous avons tenu notre programme, les dégâts causés par les orages du 16 juillet nous ont obligé à affecter le temps et l'argent au nettoyage et à la réparation des chemins ainsi qu'à l'enlèvement des coulées de boues. Ce qui fait que certains travaux sont restés en souffrance et seront réalisés avec un retard imprévu.

Mais ils ne sont pas abandonnés pour autant. En fonction de la météo nous entreprendrons la réalisation des trottoirs le long de la 625, et l'entretien de la voirie communale. Les buis morts vont être remplacés par des plantations conseillées par le CAUE dont la représentante est passée pour nous donner des conseils. A ce propos je demande aux habitants du village qui le souhaitent de venir se faire connaître à la mairie ou dès aujourd'hui pour la plantation gratuite de plantes grimpantes devant leurs maisons.

Notre grosse entreprise à venir sera la réfection et l'aménagement de la rue de la Fontaine, ce qui peut prendre plus de temps que prévu dans la mesure où la commune n'ayant plus la compétence de l'eau il faudra que la communauté de communes se décide à refaire les réseaux avant de pouvoir remodeler la rue.

J'adresse mes félicitations et mes encouragements à ceux qui participent par leur bénévolat à la vie de la commune : le comité des fêtes, l'association des amis de l'orgue, la Maréla. J'en profite pour engager ceux qui le souhaitent à se joindre au comité des fêtes dont plusieurs membres du bureau se retirent. Il serait dommage de perdre le nouvel élan donné aux manifestations organisées par celui-ci par manque de participation.

Dans les projets immédiats le conseil municipal a décidé de procéder à l'extinction de l'éclairage public de minuit à cinq heures du matin dans un souci d'économie. Par ailleurs la commune a procédé à la vente de l'ancien presbytère qui a été acquis par un de nos concitoyens.



Deux points d'une autre nature vont nous occuper dans le semestre à venir. Les élections européennes, pour lesquelles j'encourage vivement nos concitoyens à voter quelle que soient leurs opinions, et le débat national qui vient de commencer à la mi-janvier et pour l'organisation duquel nous attendons les directives de l'État.

Sur ce je souhaite à tous une excellente année avec santé, bonheur et prospérité.

Thierry Lèguevaques





### Fleurissement du village

Le 12 novembre dernier à l'initiative de la mairie et du CAUE de l'Aude s'est tenue à Saint-Michel-de-Lanès une réunion d'information sur le fleurissement du village, pilotée par M<sup>me</sup> Juliette Carré, paysagiste conseil, en présence du maire M. Thierry Lèguevaques. Après avoir rappelé la fonction du CAUE, la conférencière a souligné le caractère paysager exceptionnel du village et a proposé de l'embellir encore par la plantation de plantes grimpantes le long des rues. Elle a souligné les effets bénéfiques de la végétalisation des rues qui, outre son aspect esthétique, joue sur la régulation de la température, sur la possibilité de souligner l'architecture des façades et sur le confort phonique.

Elle a ensuite montré des exemples de villages qui ont procédé au fleurissement de leur rues dans l'Aude et en Touraine et proposé aux habitants présents de choisir des plantes grimpantes aux formes diverses, aux fleurs de couleurs variées, aux odeurs différentes et aux périodes de fleurissement complémentaires. Des questions ont été posées par l'assistance qui a manifesté son intérêt pour cette initiative et a eu le plaisir de découvrir de nouvelles espèces qui orneront bientôt les rues du village.

### Elections européennes

Les élections ont lieu tous les cinq ans, à la même période, dans l'ensemble des pays membres de l'UE. Chaque pays se voit attribuer un nombre de sièges en fonction de sa population. Il doit ensuite conduire le scrutin sur son territoire et nécessairement à la proportionnelle.

En 2019, en France, le vote se tiendra le **dimanche 26 mai**.

Pour la première fois en France, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019, et non seulement jusqu'au 31 décembre de l'année précédant les élections. Il est également possible d'effectuer cette démarche en ligne. Pour les jeunes atteignant 18 ans en 2019 et n'ayant pas été inscrits d'office sur les listes électorales, ce délai est étendu jusqu'au 16 mai.

Une liste de candidats doit être présentée par chaque parti pour l'ensemble du territoire français, et chaque citoyen a la possibilité de donner sa voix à la liste de son choix. A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

### Grand débat

Un cahier de doléances est à votre disposition à la Mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

### Zone urbaine Toulouse

Avec une population de 1 330 000 habitants, Toulouse est la 4<sup>e</sup> aire urbaine de France. La zone d'influence de la ville rose gagne près de 20 000 habitants par an depuis 2010. Cette aire se compose de 452 communes dont Saint-Michel-de-Lanès avec 10 autres communes de l'Aude (Belflou, Gourvieille, Baraigne, Les Cassès, Fajac-la-Relanque, La Louvière, Marquein, Molleville et Montferrand). Parmi ces communes, Saint-Michel fait partie des plus dynamiques du Lauragais avec une augmentation de la population de 4,3% par an sur la période 2011-2016.

### Amis de l'orgue

L'Assemblée générale de l'association des Amis de l'Orgue s'est tenue le 29 octobre dernier. Elle a décidé de maintenir le montant de la cotisation à 15 € pour l'année 2019 et de créer une cotisation de 25 € pour les couples.

La souscription lancée pour la restauration de l'orgue a recueilli à ce jour 6 620 €. Nos concitoyens sont invités à contribuer par leurs dons à la restauration de l'orgue et par leur adhésion au fonctionnement de l'association dont voici une partie du programme de 2019 :

- Le 16 février concert de musique sacrée (chants et instruments) par l'ensemble *Vita brevis* avec des airs de Pergolèse, Vivaldi, Haendel, Schütz, Krieger.
- les 4 et 5 mai festival *Music'en mai* où seront interprétés, sur deux jours, par les ensembles *Apoggio* et *La corde à mi* des airs sacrés, des airs d'opérette et d'opéra.
- en août concert avec Ariane Wohlhuter, soprano, accompagnée à la guitare par Philippe Moratoglou, Vous trouverez dans la gazette un bon d'adhésion pour l'année 2019. Les cartes d'adhésion seront envoyées à réception de la cotisation.

### Comité des fêtes



Une fois de plus, vous êtes venus faire la fête avec nous. Les soirées tapas / bandas du vendredi ainsi que le repas et le feu d'artifice du samedi ont attiré nombre d'entre vous.

Malgré le mauvais temps, le Père Noël est tout de même venu rendre visite aux enfants de Saint-Michel, qui pouvaient s'occuper en réalisant des activités de loisirs créatifs.



Bilan de l'AG qui s'est tenue le 19 janvier :

#### Nouveau bureau :

Présidente : Nadège JARGUEL, Trésorière : Floriane CALVET, Secrétaire : Elodie BORDENEUVE, Secrétaire-adjointe : Aurélie DEGRAND

Un peu de changement également dans les bénévoles : certains arrêtent, en revanche de nouveaux habitants de Saint-Michel se sont proposés pour être bénévoles. Tout le monde est le bienvenu.

#### Manifestations 2019 prévues à ce jour :

- 1<sup>er</sup> Vide Grenier : 19 mai
- 2<sup>e</sup> Vide Grenier : 21 juillet
- Fête Locale : 27-28-29 septembre
- Goûter de Noël : 8 ou 18 décembre

Merci à Alain Rivière qui n'a pas compté son temps et a mis toute son énergie au service du Comité au cours des trois années passées à sa tête.



### Repas des aînés



Une année vient de s'écouler et c'est avec plaisir que pour ouvrir 2019, nous nous sommes retrouvés le 13 janvier pour le traditionnel repas des aînés.

Une belle occasion de se régaler encore grâce aux talents culinaires du bar restaurant « Les Marronniers ». Cette année, la

musique d'ambiance fut au rendez-vous au son de l'accordéon et de la guitare de Joris et Fabien.

Une agréable atmosphère faite de souvenirs communs et d'espoirs de se retrouver pour d'autres nombreuses fêtes. Joyeuses fêtes à tous !



### Fête de l'automne



Le 10 novembre la Guinguette de l'Automne organisée par La Marèla a cette année encore réuni un large public sous la halle, pour une soirée gourmande et festive animée par les mélodies voyageuses d'« Accordéon Del Mundo ».

Pour faire le bilan de l'année 2018 et se projeter dans les animations prévues en 2019, l'association invite chaleureusement les habitants de la commune à son Assemblée générale annuelle, qui aura lieu le 9 février à 18H30 à la mairie (salle du Conseil municipal).



L'AG sera conclue par un apéritif « auberge espagnole », chacun(e) est invité(e) à amener un grignotage ou une boisson de son choix. L'équipe de La Marèla compte sur votre soutien et vous attend nombreux pour faire vivre ses animations.



### Société de chasse

Le 9 et le 10 février, la société de chasse AICA Hers et Guanguise (Belflou, Gourvieuille et Saint-Michel-de-Lanès) organise un concours de chasse au lièvre (sans aucun tir) (voir explication sur le site de la Mairie : <https://saint-michel-de-lanes.fr>). La société vous propose de partager une paëlla le samedi 9 février en soirée à la salle des fêtes de Saint-Michel. Pensez à réserver avant le 6 février.

## Etat civil 2018

### Naissances :

Enzo, Léo TOULLIOU RICHEUX né le 21 mars 2018

Léandro NEGRAO né le 6 juin 2018

Lou, Inès, Liv HARMSEM née le 5 septembre 2018

Lolie BESSON née le 2 novembre 2018

### Mariage :

M<sup>me</sup> Elodie PENNERAT et M. Nicolas MOREL le 5 mai 2018

M<sup>me</sup> Patricia BUSARDO et M. René GUILLE le 20 juin 2018

### Décès :

M. RICHARD Marc décédé le 25 janvier 2018

M<sup>me</sup> DACREMONT Martine décédée le 2 mars 2018

M<sup>me</sup> LADENBURGER Bernadette décédée le 2 mai 2018

M. LEGUEVAQUES Elie décédé le 9 mai 2018

M. MARY Robert décédé le 17 mai 2018

## Le saviez-vous ?

*Résumé de l'épisode précédent : en 1850-51 la commune a décidé d'acquérir une maison appartenant à Toussaint Palencade pour y loger l'école. Après plusieurs refus de la part des inspecteurs des écoles la commune est autorisée par le préfet à y implanter l'école. Mais les choses se compliquent vite.*

Après avoir reçu l'accord du préfet la commune s'empresse de voter les crédits demandés et les sommes nécessaires à l'achat du mobilier pour les élèves. Tout paraît donc se dérouler normalement lorsque, le 25 mai 1851, Palencade, sans qu'aucune explication n'en soit donnée, démissionne du conseil municipal.

Dès le début de l'année 1852, après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, le préfet nomme un nouveau maire, Charles Fraïsse, qui succède à Ernest Anduze Saint-Thomas. Cette nomination ne sera pas sans conséquence, l'année suivante, sur le projet d'école.

Le 30 mars suivant le nouveau maire et son conseil votent un crédit de 10 000 F. (25 300 €) pour l'acquisition et l'aménagement de la maison Palencade. Les plans conservés en mairie montrent l'intégralité du réaménagement de la maison en école. On comprend mal à leur lecture pourquoi les inspecteurs avaient refusé la création de l'école dans cette habitation. Le projet semble donc se poursuivre normalement, lorsqu'en janvier 1853 surgit une nouvelle option. C'est alors que l'affaire de la maison Palencade se complique.

Il semble que sous son mandat Anduze Saint-Thomas ait tenté de passer en force pour réaliser le projet envisagé, car un rebondissement imprévu, le 21 août 1853 donne un éclairage nouveau au contexte. Les charpentiers Jean Mathieu et Jean Delga réclament alors à la commune, par voie d'huissier, le paiement de 640 F. (1 619,20 €) pour travaux exécutés par leurs soins à la maison Palencade.

Fraïsse refuse de payer cette dépense au motif qu'Anduze Saint-Thomas avait entrepris ces travaux trois ans plus tôt de sa propre initiative sans autorisation ni du conseil municipal, ni du sous-préfet, et malgré les réticences de la commission municipale chargée du dossier.

Après qu'en août, octobre et novembre 1853 la commune ait refusé de payer, l'affaire est portée en 1854 par les deux créanciers devant le tribunal de Castelnaudary. Et le 5 avril 1855 la commune est condamnée par le juge à payer les deux charpentiers. Le préfet intime l'ordre de le faire promptement. La commune, estimant que le montant des factures est trop élevé, applique un rabais automatique et au lieu de verser 640 F. aux deux plaignants leur verse 400 F. (1 012 €). Ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

Ce procès peut expliquer la démission de Palencade en 1851. Adjoint au maire et vendeur à la commune d'une maison lui appartenant, il y avait là un conflit d'intérêt. Visiblement Anduze Saint-Thomas, s'appuyant sur la législation qui, jusqu'en 1855, permettait au maire de décider seul de la conduite de la commune quel que soient les avis du conseil municipal avait fait entreprendre des travaux dans la maison Palencade. Mais elle était encore une propriété privée.

Fermons cette parenthèse pour en venir au projet définitif qui émerge en janvier 1853.

*A suivre...*